



Edito

- publié le 11/01/2011 mis à jour le 18/05/2017

Bienvenue sur le site de la Délégation Académique à l'Action Culturelle.

La délégation académique à l'action culturelle est dirigée par une déléguée académique recrutée et placée sous l'autorité directe de la rectrice. En lien étroit avec les inspections académiques, les corps d'inspection (IA-IPR et IEN-ET) et le réseau Canopé, elle élabore et met en action la politique académique validée par la rectrice de l'académie, dans le cadre du projet académique. Pour ce faire, elle dispose de collaborateurs à la fois au rectorat et dans les services départementaux.

Au carrefour des établissements, des structures culturelles, des partenaires (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, Région) elle facilite l'accès des élèves aux champs culturels dans leurs diversités : théâtre, cinéma, musique, arts plastiques, littérature et écriture, patrimoine, musées, archives, culture scientifique et technique, danse, architecture, photographie...

La DAAC, délégation académique à l'action culturelle, est le service du rectorat chargé de piloter, d'animer et de coordonner le réseau des acteurs de l'Éducation nationale œuvrant en faveur de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire de l'académie.

Ce réseau est constitué par :

- les 5 responsables de domaine de la Délégation académique à l'action culturelle : cinéma et audiovisuel, musique et chant choral, spectacle vivant et patrimoine, lecture-écriture-BD, culture scientifique et technique
- la responsable du site internet académique dédié à l'EAC
- les 4 correspondants départementaux pour l'EAC auprès des IA-DASEN
- la quarantaine de professeurs chargés d'une mission de service éducatif auprès des institutions culturelles accueillant du public scolaire (consulter la liste)
- les professeurs référents « culture » dans les collèges et les lycées (consulter la liste)

L'équipe de la DAAC travaille en étroite collaboration avec :

- les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)
- les corps d'inspection (IA-IPR, IEN)
- la direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
- les collectivités territoriales : conseil régional, conseils départementaux, intercommunalités, communes
- les partenaires culturels de l'académie

Sarah Vaysset, déléguée académique à l'action culturelle



photo de madame la rectrice Bisagni-Faure